

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Accusé de réception en préfecture : | 006-220600019-20230126-lmc127924-AR-1-1 |
| Date de télétransmission :          | 26 janvier 2023                         |
| Date de réception :                 | 26 janvier 2023                         |
| Date d'affichage :                  |   |
| Date de publication :               | 27 janvier 2023                         |



## D É P A R T E M E N T   D E S   A L P E S - M A R I T I M E S

### DÉCISION N° DRIT SDP/2023/0046

mise en place d'une ligne de trésorerie sur 2023 d'un montant de 300 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu la délibération du 01/07/2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental au titre de la réalisation d'emprunts et des opérations financières relatives à la gestion active de la dette, signée électroniquement, transmise en préfecture le 05/07/2021 et publiée au bulletin des actes administratifs n° 17 du 06/07/2021,

Vu l'arrêté de délégation de signature donnée à Marc JAVAL, directeur général adjoint en date du 16/07/2021, transmis en préfecture le 19/07/2021 et publié le 02/08/2021,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne du 3 novembre 2022,

### DÉCIDE

La mise en place de la ligne de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

| OFFRE DE FINANCEMENT<br>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES |  |
|---|--|
| Prêteur   | Caisse d'Epargne                           |
| Emprunteur  | DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES            |
| Objet   | Financement des besoins de trésorerie      |
| Nature  | Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages |
| Montant maximum   | 300 000.00 EUR                             |
| Durée maximum   | 365 jours                                  |
| Taux d'Intérêt  | €STR flooré à zéro + 0,84 %                |
| Base de calcul  | exact/360                                  |

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Modalités de remboursement | Paiement mensuel des intérêts. Remboursement du capital in fine |
|----------------------------|---|

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Date de prise d'effet du contrat | Trois semaines après la date d'acceptation de la proposition  |
| Garantie                         | Néant   |
| Commission d'engagement          | Néant   |
| Commission de non utilisation    | Néant   |
| Modalités d'utilisation          | <p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 12h00 pour exécution en J.<br/>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.</p> <p>Pas de montant minimum pour les tirages</p> |

Nice, le 26 janvier 2023

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général adjoint pour les services  
techniques

Marc JAVAL